

Après le 12 septembre, le 21 on continue! Pour le progrès social, les garanties collectives et la Fonction publique!







La journée du 12 septembre a été un véritable succès avec près de 500 000 participants aux 200 cortèges organisés dans tout le pays. Partout, c'est bien l'urgence de plus de justice sociale qui s'est exprimée et le refus de l'exploitation grâce au renforcement des droits et des garanties collectives.

Sous sa prétention à la nouveauté, le président Macron veut appliquer de vieilles recettes écu-

lées libérales. Depuis les années 1980, sous prétexte de « libération du travail » c'est l'accentuation de la précarité, la flexibilité des emplois, des horaires, des rémunérations.

Moins de droits pour les salariés, encore plus de pouvoir pour les patrons

La refonte totale du Code du travail vise à donner à l'entreprise des pouvoirs élargis dans des domaines qui concernent directement la vie des salariés. Là où le Code du travail érigeait un socle commun protecteur qui pouvait être

amélioré au niveau des branches professionnelles, puis des entreprises, le gouvernement veut imposer, par la voie des ordonnances, un système inversé : l'accord d'entreprise devient prioritaire sur la loi et les accords de branche dans de nombreux domaines.

Diminuer les droits des salariés, accroître leur précarité, ce n'est pas ça qui dynamisera l'économie.

Non! Les droits collectifs ne sont pas responsables du chômage!

Non! La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail!

Au contraire, elle nécessite un changement de politique économique et sociale.

Mais aussi une « cure de minceur » pour les services publics

Tout à son orthodoxie libérale, le gouvernement entend, sous prétexte de respecter la règle des 3 %, réduire fortement la dépense publique tout en continuant d'accorder des cadeaux fiscaux aux plus riches (réforme de l'ISF) et aux entreprises (CICE). Et la fonction publique demeure la principale variable d'ajustement budgétaire.

Les 120 000 suppressions d'emplois programmés pour la durée du quinquennat ne pourront qu'accélérer les restructurations et les fermetures de services, engendrer des mobilités forcées, y compris d'une administration à l'autre ou d'une fonction publique à l'autre. Sans compter la diminution des budgets. Les services publics vont mal ? Enfonçons-les encore un peu plus !

Mais c'est aussi au portefeuille que les fonction-

On en voit déjà apparaitre les suites dans notre propre ministère. Le Président de l'ADEME (établissement public de droit privé) écrit vouloir dénoncer les principaux accords d'entreprise pour individualiser encore plus les salaires (suppression de l'ancienneté) et travailler plus (suppression des 35h).

Demain, sans le garde-fou du code du travail, il n'y aura plus aucune protection pour les salariés de l'ADEME. Après demain, ce sera pris en exemple et généralisé à tout notre ministère. naires être frappés. L'augmentation de la CSG (+1,7%) serait compensée, mais sonne ne sait dire comment ; le gel du point d'indice et l'instauration d'un jour de carence ont été décidés ; maigres

avancées du non-protocole PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations) risquent bien de ne pas voir le jour (reclassement cadres A par exemple) ; le RIFSEEP réintroduit la rémunération au mérite, à budget constant... En mettant davantage les agents en concurrence.

Non, il n'y a pas de fatalité!

Nous voulons une société plus juste et solidaire afin de faire face aux immenses défis sociaux et environnementaux.

Cela passe notamment par des services publics forts et proches de la population. Dans l'agenda politique, la fin du mois de septembre va constituer une étape importante avec le passage en Conseil des ministres le 22 septembre des ordonnances et le 27 septembre du projet de loi de finances pour 2018.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels du MTES, du MCT et de leurs établissements publics à participer aux manifestations le 21 septembre prochain.